

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1268

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Plan d'occupation des sols de la communauté urbaine de Lyon - Secteur centre - Arrêt du projet - Révision d'urgence - Restructuration et extension du théâtre national populaire (TNP) - Relocalisation de la halte-garderie des Gratte-Ciel**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La présente délibération a pour objet l'arrêt de projet de la révision d'urgence relative à la restructuration et à l'extension du Théâtre national populaire (TNP) ainsi qu'à la relocalisation de la halte-garderie des Gratte-Ciel à Villeurbanne.

Par délibération n° 2002-0744 en date du 23 septembre 2002, le conseil de Communauté a décidé l'ouverture de la concertation préalable en vue de la révision d'urgence du plan d'occupation des sols.

A ce jour, la concertation est achevée et son bilan global a été soumis au conseil de Communauté lors de sa séance du 3 mars 2003, préalablement au présent arrêt du projet.

Ce projet de révision d'urgence du plan d'occupation des sols relative à la restructuration et à l'extension du TNP ainsi qu'à la relocalisation de la halte-garderie des Gratte-Ciel à Villeurbanne, qui a fait l'objet d'un examen conjoint est présenté au Conseil afin qu'il en soit pris acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 2002-0744 en date du 23 septembre 2002 et celle en date du 3 mars 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que la loi Habitat, urbanisme, construction a été publiée le 3 juillet 2003 et qu'il convient de modifier la présente délibération en conséquence ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Prend acte du projet de révision d'urgence relative à la restructuration et à l'extension du TNP ainsi qu'à la relocalisation de la halte-garderie des Gratte-Ciel du plan d'occupation des sols de la Communauté urbaine, secteur centre, territoire de la commune de Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,